

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Projet de procès-verbal

Jeudi 26 janvier 2023 (15h00 – 18h30 CET)

NH Bruxelles UE Berlaymont

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (19.09.22) : adopté

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Plans de Production et de Commercialisation :
 - Projet de texte en vue de la révision du document "Plans de Production et de Commercialisation : Orientations et Bonnes Pratiques" à soumettre au Comité Exécutif pour examen et approbation par procédure écrite.
 - Document approuvé par le Comité Exécutif : 3 novembre 2022
 - Traduit en espagnol et en français
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, prévoir un point à l'ordre du jour concernant la préparation de suggestions en vue du rapport 2023
 - Demande auprès de la Commission européenne pour qu'elle élabore une analyse détaillée, au niveau national et par segment de flotte, du seuil de rentabilité du prix du carburant
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, prévoir un échange de points de vue concernant le seuil de rentabilité du prix du carburant élaboré par l'industrie.
 - Point inscrit à l'ordre du jour en vue d'examiner un projet d'avis, y compris une recommandation sur le seuil de rentabilité du prix du carburant.
- Invasion russe en Ukraine :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, présentation par Katarina Sipic (AIPCE-CEP) des mécanismes de crise en matière d'aides d'État par État membre pour le secteur de la transformation.
 - Remplacé par l'examen d'un projet d'avis sur les perturbations du marché.



- Normes de commercialisation :

- Le Secrétariat transmettra un questionnaire visant à déterminer si les membres préfèrent intégrer l'étiquetage de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre des normes de commercialisation ou dans le cadre du système alimentaire durable.
 - Avis adopté (sur la base du questionnaire du Secrétariat) : 13 décembre 2022

- Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (OP) :

- Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un projet d'avis sur l'amélioration de la communication quant au rôle du règlement OCM et des OP sera examiné.
 - Point prévu à l'ordre du jour

Rapport économique sur le secteur de l'aquaculture de l'UE

- **Présentation de l'édition 2022 par Rasmus Nielsen, Président du GTE du CSTEP**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a rappelé que la Politique Commune de la Pêche doit garantir que les activités de pêche et d'aquaculture contribuent à assurer la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme. La collecte et la diffusion de données sur l'aquaculture sont effectuées afin de fournir une base solide pour les avis scientifiques qui soutiennent la Politique Commune de la Pêche de l'UE.

M. Nielsen a expliqué que les données collectées sont déterminées par un règlement de la Commission. Les États membres communiquent des données relatives aux espèces et aux techniques de production. Des données pour les années 2008 à 2020 ont été utilisées, ainsi que des données de la FAO et d'EUROSTAT. Le Groupe de Travail d'Experts du CSTEP était composé de 29 experts provenant de 19 pays, plus trois experts du Centre Commun de Recherche. Le rapport et les données seront bientôt publiés sur le site Internet du Centre commun de recherche.

Les données collectées comprennent des données sur la production afin de fournir un aperçu complet des dernières informations disponibles en matière de volume de production, de valeur économique, de structure et de performance concurrentielle tant au niveau national qu'eupéen pour les années 2008 à 2020. Il s'agit de données économiques (volume et valeur des ventes détaillés et coût pour les entreprises aquacoles), sociales (démographie sociale relative à l'âge, au sexe, à l'éducation, à la nationalité) et environnementales (mortalité et utilisation de médicaments).

M. Nielsen a présenté le contenu du rapport. Le rapport donne une vue d'ensemble du secteur aquacole de l'UE, notamment en ce qui concerne la structure du secteur, y compris les poissons marins (saumon, dorade/bar, thon rouge et autres espèces), les coquillages (moules, huîtres, palourdes et autres espèces) et les espèces d'eau douce (truite, carpe et autres espèces). Trois



chapitres portent sur des sujets particuliers. Le premier traite des crises énergétiques, en particulier de l'effet de l'augmentation des prix sur le secteur. Le deuxième chapitre présente une estimation prévisionnelle d'une sélection d'indicateurs pour 2021 et 2022. Le troisième chapitre est consacré aux données sociodémographiques du secteur.

M. Nielsen a donné un aperçu du secteur de l'aquaculture de l'UE27 en 2020. Il existe 14 000 entreprises dont l'activité principale est l'aquaculture. Plus de 80 % sont des micro-entreprises, employant moins de dix salariés. On estime à 57 000 le nombre total d'emplois et à 35 000 le nombre d'employés à temps plein. La production (premières ventes) a atteint 1,2 million de tonnes et 3,9 milliards d'euros en valeur. La performance du secteur a diminué de 4% en volume de ventes et de 4% en chiffre d'affaires par rapport à 2018. On observe une diminution de 3% à partir de 2019 au niveau du volume et de la valeur. L'estimation prévisionnelle immédiate est que la valeur et le volume des ventes augmenteront de 4 % en 2021.

M. Nielsen a expliqué qu'en 2020, les principales espèces en termes de poids étaient les moules de Méditerranée, la truite, les moules communes, la dorade et les huîtres. En valeur, les principales espèces étaient la truite, la dorade, le bar, les huîtres et le thon. Le secteur des poissons de mer était le segment le plus important sur le plan de la valeur (42%), couvrant 21% du poids et peu d'espèces en raison d'une forte spécialisation. Le plus grand producteur est la Grèce (bar/daurade). Le secteur maritime est caractérisé par une forte intensité de capital et compte de grandes entreprises. Il emploie environ 8 000 personnes dans 550 entreprises.

Le secteur des crustacés contribue à hauteur de 30 % en termes de valeur et de 51 % en termes de volume. Les principaux producteurs sont l'Espagne, la France, le Portugal et l'Italie. Les principales espèces sont les huîtres, les moules de Méditerranée et les moules communes, ainsi que les palourdes. Le secteur est dominé par de petites entreprises familiales. Le secteur des crustacés est le plus important en matière d'emploi avec 29.000 personnes réparties dans 7.000 entreprises.

Le secteur des poissons d'eau douce a contribué à 28% de la valeur et 28% du volume. Les principaux producteurs sont l'Italie, le Danemark, la France et l'Espagne. Les principales espèces sont la truite et la carpe. La truite est produite dans des systèmes intensifs et étendus. Quant à la carpe, elle est produite dans des systèmes étendus. Ce secteur est composé de petites entreprises familiales. Il emploie 20.000 personnes au sein d'environ 7.000 entreprises.

Concernant les chapitres spéciaux, M. Nielsen a expliqué que le modèle de prévision immédiate (nowcast) se contente d'estimer le volume de production, la valeur et l'emploi dans le secteur. Dans le rapport, seule l'année 2021 est présentée en raison d'un manque de données pour 2022, à quoi s'ajoutent une situation d'augmentation des prix de l'énergie et les répercussions de la pandémie de COVID-19. Selon les prévisions immédiates, le volume total des ventes devrait augmenter de 4 % en 2021. Le développement économique devrait s'améliorer en 2021 de 4% par rapport à 2020. Quant à l'emploi, il devrait subir une baisse de 1 % en 2021 par rapport à 2020.

Dans le chapitre spécial sur l'effet des prix de l'énergie sur le secteur de l'aquaculture, un prix moyen de l'énergie est estimé pour l'UE en 2022. Trois productions sont analysées à partir de leur structure de coûts. Un coût direct (électricité, énergie, carburant) est estimé ainsi qu'un coût indirect



(alimentation). La conclusion est que, pour l'utilisation directe de l'énergie, il y a une augmentation des coûts de 70% entre 2020 et 2022. Quant aux coûts indirects, ils ont augmenté de 55 % entre 2020 et 2022. Les industries à forte consommation d'énergie et la production de poissons d'alimentation sont les plus exposées, tandis que le secteur des crustacés l'est moins.

Dans le chapitre spécial consacré aux données sociales, on trouve des données sur le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, la nationalité et le statut professionnel des travailleurs. L'analyse fournit des informations tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Les données ont été analysées à partir des trois principaux secteurs et de la technologie de production. M. Nielsen a conclu que les données sociodémographiques fournissent des indications intéressantes et utiles quant à la distribution des différentes variables sur les pays, l'âge, le sexe, les segments et la technologie de production. Il a ajouté que l'un des résultats intéressants concerne le niveau d'éducation dans les différents segments/technologies.

- **Échange de points de vue**

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné que les tendances pour 2021 dans le secteur conchylicole étaient entièrement confirmées, ajoutant que l'année 2022 devrait être très proche de l'estimation. En France, il devrait y avoir une augmentation de l'ordre de 3 à 4% de la production d'huîtres et de 3 à 4% pour les moules, qui est compensée par une augmentation de la valeur. En ce qui concerne l'impact de l'énergie en 2022, M. Guillaumie a déclaré qu'il s'attendait à un impact d'environ 15%. Les effets de la pandémie COVID-19 et de la crise énergétique ont été assez limités dans le secteur conchylicole en raison de sa résilience.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a déclaré que le Groupe de Travail d'Experts du CSTEP n'avait pas été en mesure de fournir beaucoup d'informations sur l'année 2022 en raison des contraintes de temps et du caractère incertain de la situation. M. Nielsen a remercié M. Guillaumie pour les informations qu'il a fournies sur la production française. Si des données étaient fournies par les Organisations de Producteurs, elles pourraient éventuellement être ajoutées aux données collectées par les États membres, afin de rendre la qualification des données plus aisée.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si des évolutions étaient en cours vers une certification biologique de l'aquaculture dans l'UE. M. Murphy a souligné que, dans le cas de l'Irlande, les niveaux d'éducation étaient beaucoup plus élevés dans la production conchylicole que dans la production piscicole.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a déclaré qu'il y avait une certaine évolution en faveur de la certification, y compris la certification biologique et la certification sous l'égide de l'Aquaculture Stewardship Council. Le secteur du saumon en Irlande est entièrement biologique. La tendance à la certification biologique s'accroît également en Norvège, où elle représente un volume important. Dans le cas du Danemark, des difficultés ont été rencontrées dans la production d'un nombre suffisant de saumoneaux, de même que des complications au niveau législatif. En Allemagne, on observe également une évolution vers la certification. La situation était plus floue pour les pays du Sud.



Christine Absil (Good Fish) a souligné que toutes les huîtres et les moules aux Pays-Bas étaient certifiées par le Marine Stewardship Council en raison de la collecte de naissains sauvages.

Compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation, le Président a souhaité savoir quel serait l'impact sur la valeur ajoutée brute.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a répondu que seule la structure des coûts a été analysée. La partie concernant les revenus n'a pas été analysée, ce qui signifie qu'il n'a pas été possible de savoir quelle part a été répercutée sur les consommateurs ou dans quelle mesure les prix ont augmenté. M. Nielsen a fait remarquer que l'augmentation des prix devrait être assez importante.

Garazi Rodríguez (APROMAR) a demandé davantage d'informations quant à la méthodologie utilisée, notamment pour savoir s'il existe des études en plus des données collectées par les États membres. Mme Rodríguez a également souhaité savoir si la production marine allait augmenter l'année prochaine.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a répondu que les données étaient collectées dans l'ensemble de l'UE. Les règlements de la Commission établissent le type de données que les États membres doivent collecter et communiquer à la Commission, par exemple en matière d'emploi, de coûts et d'alimentation. Les rapports sont divisés en différents systèmes de production.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- **Examen d'un projet d'avis sur les suggestions pour l'édition 2023**

Le Président a rappelé que la Commission européenne préparait les termes de référence pour l'édition 2023 du rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE. Lors de la réunion du 19 septembre 2022, il a été convenu de préparer des suggestions à la Commission pour l'édition 2023. Le Secrétariat a diffusé un questionnaire du 23 novembre au 8 décembre 2022. L'EAPO y a répondu. Le projet d'avis a été envoyé le 20 décembre 2022.

Le Groupe de Travail a procédé à l'examen des projets de recommandations de la section 7 du projet d'avis sur le rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE (2023).

Le Président a donné un aperçu des projets de recommandations. En ce qui concerne le projet de recommandation d) sur les variables sociales et l'amélioration de l'assurance qualité des données, le Président a souligné l'importance de l'assurance qualité, tout en reconnaissant la complexité de l'exercice. Le CIEM a consacré des efforts très importants à l'identification du processus d'assurance qualité, depuis la collecte des données jusqu'à l'avis. Il serait pertinent pour le CSTEP de procéder à un exercice similaire.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a rappelé que c'est la Commission européenne qui fait les demandes de données, et non le CSTEP. M. Nikolian a souhaité savoir si le projet de recommandation d) impliquait que l'assurance qualité, dans le cadre de la collecte des données, ne soit pas au même niveau que celle du CIEM.



Le Président a déclaré qu'il y avait un manque de cohérence au niveau du cadre de collecte des données. Les données relatives au statut biologique et aux captures sont très bien définies, tandis que les données sociales sont plus floues, ce qui se traduit par des incohérences potentielles dans la collecte des données par les États membres. L'assurance qualité concerne le processus du CSTEP après réception des données.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a précisé que le processus du CSTEP était assez simple. Dans le cadre d'un appel à données lancé par la Commission, les États membres sont invités à fournir des données, qui sont ensuite envoyées au CCR pour un contrôle de qualité avant d'être utilisées par le CSTEP. Le CSTEP ne participe donc pas à la collecte des données.

Le Président a déclaré que le processus de collecte de données était entrepris par les États membres. Ce processus se doit d'être cohérent. Ensuite, lors de l'utilisation des données dans le rapport, la question de l'assurance qualité se pose pour le CSTEP.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a répondu que l'assurance qualité est effectuée par le Centre commun de recherche (CCR). Il a donc voulu savoir si le MAC cherchait à revoir le cadre de collecte des données en ce qui concerne la garantie de qualité.

Le Président a indiqué que le CIEM a connu une situation similaire. Le CIEM affirmait qu'une assurance qualité appropriée était en place, mais celle-ci a finalement été revue. Le Président a affirmé que l'assurance qualité n'était pas adaptée aux besoins dans le cas des rapports de l'UE.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a attiré l'attention sur les groupes de coordination régionaux, qui ont élaboré un manuel sur la collecte de données et sur d'autres points. L'assurance qualité devrait être renforcée à travers la mise en œuvre dans ces groupes. Chaque État membre peut déterminer comment améliorer la collecte de données.

Le Président a suggéré de mentionner les Groupes de Coordination Régionaux dans le projet de recommandation d). Le Président a donné un aperçu des autres sections du projet d'avis.

Le Secrétaire Général a suggéré, en ce qui concerne la section 3 sur la collecte des données, que l'EAPo pourrait développer le texte, par exemple en précisant quelles données ne sont pas à jour, en donnant des exemples de la manière dont la numérisation pourrait être réalisée, et en donnant des exemples d'États membres qui sont en retard.

Le Président s'est déclaré en désaccord avec la suggestion d'inclure des exemples d'États membres en retard, mais a invité M. Thomas à se prononcer sur les autres suggestions.

Paul Thomas (EAPo) a précisé que le but était de se donner les moyens de mieux collecter les données, ce qui pourrait être obtenu par la numérisation. Il s'agit de mettre en place un processus général pour que les données collectées par les États membres soient envoyées directement à la Commission européenne, permettant ainsi l'accès aux données les plus récentes.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a précisé qu'il ne serait pas possible de satisfaire une telle demande. La numérisation ne faciliterait pas la réalisation des enquêtes en mer et le temps nécessaire à la



collecte. Dans le cadre de la collecte des données, il existe un plan de travail annuel, mais le décalage de deux ans dans les données se poursuivra à l'avenir. M. Nikolian a souhaité obtenir des exemples sur la manière dont la numérisation pourrait améliorer la collecte des données, en particulier le traitement et l'assurance qualité.

Le Président a expliqué par exemple qu'il y avait une numérisation des captures dans les journaux de bord, qui étaient ensuite transmises au système de contrôle central des États membres et à la Commission. Si les experts avaient un accès direct aux données, à savoir les zones géographiques, les captures et les engins de pêche, les données seraient plus à jour.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a répondu que le rapport économique annuel concerne les indicateurs économiques, tels que le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée brute, entre autres. Il ne s'agit pas de la quantité de poissons capturés. La collecte des données nécessite, dans le cas des flottes artisanales, des échantillons, et, dans le cas de la flotte industrielle, la remise des comptes. Il faut donc procéder à la clôture annuelle des comptes avant l'envoi des données. M. Nikolian a souligné que c'est un ensemble de données complètement différent qui est requis.

Le Président a affirmé que le CSTEP utilise les données sur les captures lors de l'élaboration du rapport économique annuel. En plus des données sur les captures, il existe également des données sur les valeurs et les zones géographiques, ce qui permet au CSTEP de calculer la valeur ajoutée brute.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a expliqué que des notes relatives aux ventes ont été présentées, ce qui implique que des données supplémentaires sont disponibles, même si elles ne sont pas accessibles aux experts.

Pim Visser (VisNed) a suggéré d'inclure, dans la section 4 sur les variables sociales, une référence aux groupes de travail du CIEM traitant de cette question : WGSOCIAL et WGECON.

Le Groupe de Travail est parvenu à un accord sur le projet d'avis concernant le rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE (2023), y compris les modifications proposées.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.

Daniel Voces (Europêche) a rappelé que, dans l'avis relatif à l'édition 2022 du rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE, adopté le 24 mai 2022, figurait un point sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre. En l'absence d'une lettre de réponse officielle de la Commission, M. Voces a souhaité savoir si M. Nikolian pouvait apporter des éclaircissements sur cette question. Il a souligné que les données sur les émissions de gaz à effet de serre seraient pertinentes dans le contexte du paquet "Ajustement à l'objectif 55".

Le Secrétaire général a déclaré ne pas avoir reçu de lettre de réponse officielle à l'avis de la Directrice générale Vitcheva. Lors de la réunion Inter-Conseils Consultatifs du 17 novembre 2022, M. Nikolian a



fait savoir que l'avis serait pris en compte dans les termes de référence de l'édition 2023 du rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a indiqué que les termes de référence n'avaient pas encore été rédigés. La DG MARE prépare actuellement une communication relative à la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le niveau de référence pour les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur a été fixé. La DG CLIMA a identifié 2005 comme étant le niveau de référence approprié. M. Nikolian a souligné que les données relatives à la consommation de carburant de la flotte étaient collectées depuis 2008 conformément au cadre de collecte des données, et a exprimé sa confiance dans la qualité de ces données.

Le Secrétaire Général a suggéré l'envoi d'un courriel à la DG MARE demandant une mise à jour de l'état d'avancement de la réponse à l'avis du 24 mai 2022.

Le Président a approuvé l'approche suggérée.

Invasion russe en Ukraine

- **Examen d'un projet d'avis sur les perturbations du marché**

Le Président a rappelé que, dans le cadre du Programme de Travail de l'Année 7, il y avait un engagement à développer des avis sur les conséquences de l'invasion russe en Ukraine. Le Secrétariat a diffusé un questionnaire du 1er au 15 décembre. Des réponses ont été reçues d'APROMAR, Conxemar, SPFPO, et EAPO. Le projet d'avis a été diffusé le 12 janvier 2023. Le Président a indiqué que, avant la réunion, des commentaires préliminaires avaient été envoyés par FEDEPESCA et par EAPO. Le Président a profité de l'occasion pour remercier M. Nikolian pour l'étroite coopération, dans les premiers temps de la crise, entre la DG MARE et le MAC.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a tenu à s'excuser de ne pas avoir répondu au questionnaire. Mme Álvarez a précisé que la section 2 "problèmes rencontrés par la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture" décrit les problèmes rencontrés par les pêcheurs, les aquaculteurs et les transformateurs. Son association souhaiterait ajouter des exemples de problèmes rencontrés par le secteur de la grande distribution. Dans la section 4 "mise en œuvre des mesures et des instruments financiers au niveau des États membres", il est fait référence au soutien apporté par les autorités espagnoles. Son association souhaite préciser que l'aide espagnole ne couvre que les secteurs primaires, alors que les mesures prises au niveau européen permettent d'aider l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Mme Álvarez a indiqué que son association souhaitait aussi que des modifications soient apportées à la section 5 "recommandations".

Le Groupe de Travail a procédé à l'examen des projets de recommandations de la section 5 du projet d'avis sur les perturbations du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture en raison de l'invasion russe en Ukraine.

Le Président a donné un aperçu du projet de recommandations de la section 5, en soulignant l'absence d'égalité des conditions de concurrence dans les mesures de soutien au sein de l'UE.



Christine Absil (Good Fish) a fait part de ses préoccupations quant au fait que le projet de recommandation c) impliquerait que le MAC souhaite une compensation pour les prix du carburant.

Le Président a répondu qu'il s'agissait d'une référence aux mesures de l'article 26 du FEAMPA, étant donné que la crise devrait se poursuivre pendant plusieurs mois encore.

Christine Absil (Good Fish) a précisé que différentes mesures étaient prises par les États membres, mais que les États membres pouvaient également estimer qu'il était normal que les prix des carburants soient marqués par la guerre. Mme Absil a déclaré qu'il était possible de donner suite à cette demande, mais que cela pourrait ne pas être réaliste. Comme le projet de recommandation d) ne mentionne pas explicitement la compensation, mais seulement des mesures pour atténuer les conséquences, elle ne s'oppose pas à cette formulation.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a rappelé que les mesures de crise dans le cadre de l'article 26 du FEAMPA prenaient fin en décembre 2022. Aucune prolongation n'a été prévue. Des paiements pourraient continuer, si les entreprises fournissent des coûts liés à 2022. Le cadre temporaire de crise pourrait se poursuivre par le biais des budgets nationaux. Le montant prévu par ce cadre a été porté à 300 mille euros par entreprise.

Le Président a souligné que le projet de recommandation d) concernait essentiellement un soutien de minimis.

Paul Thomas (EAPO) a suggéré de modifier l'ordre de la formulation du projet de recommandation e), de sorte que la première référence soit : "empêcher la faillite d'entreprises existantes". M. Thomas a souligné que la priorité devrait être d'éviter les faillites, et non de créer de nouvelles entreprises et de nouvelles opportunités.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souhaité savoir, à propos du projet de recommandation f) sur le suivi de l'évolution permanente des habitudes d'achat des consommateurs, s'il serait possible de disposer de données globales tous les six mois. L'EUMOFA utilise essentiellement des données de 2021. Dans le cas de l'Espagne, les dernières données disponibles pour 2022 dataient d'octobre. En comparant octobre 2022 à octobre 2021, on constate une diminution de la consommation comprise entre 13 et 20%. Les connaissances sur l'impact de l'inflation sur les produits de la pêche et de l'aquaculture sont insuffisantes.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a indiqué que l'EUMOFA a fourni des informations sur la consommation des ménages jusqu'en octobre 2022.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné qu'il y avait une diminution de la consommation des ménages, à laquelle s'ajoutent une forte inflation et des augmentations de prix. Certains consommateurs ne sont pas en mesure de payer les produits qu'ils consommaient l'année précédente.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a reconnu que la consommation avait diminué, comme le démontrent les dernières données disponibles. M. Nikolian a expliqué qu'au Danemark il y a eu une baisse de



13%, en Allemagne de 20%, en Hongrie de 26%, en Irlande de 11%, en Italie de 13%, aux Pays-Bas de 14%, en Pologne de 13%, au Portugal de 21%, en Espagne de 18%. Dans le cas de la France, on constate une augmentation de 9%.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a suggéré que soit ajoutée au projet de recommandation f) une référence plus explicite à "l'utilisation des informations disponibles les plus récentes sur les perturbations du marché causées par l'invasion russe en Ukraine". Mme Álvarez a souligné qu'il n'était pas possible pour les détaillants de refléter leurs coûts dans les prix, en raison d'un manque de demande. Dans le cas de l'Espagne, le mois de janvier 2023 a été très négatif.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a suggéré d'ajouter "et de rapporter" au libellé du projet de recommandation f).

Paul Thomas (EAPO) a proposé de remplacer le mot "sûr" par "réalisable" dans le projet de recommandation g) lorsqu'il est question de la transition vers l'abandon des énergies fossiles.

Le Secrétaire général a indiqué, à propos du projet de recommandation i), que, dans les réponses au questionnaire, certains membres du secteur de la transformation avaient demandé des ajustements des contingents tarifaires autonomes. Compte tenu de la sensibilité du sujet, le Secrétariat a utilisé une formulation précédemment convenue dans l'avis sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, adopté le 11 juin 2021.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) s'est interrogé sur le sens du mot "capacité", car certaines flottes ont une capacité supérieure aux quotas alloués. Les transformateurs de l'UE utilisent des matières premières en fonction des quotas, et non de la capacité.

Le Président a rejoint l'avis de M. Alonso et a suggéré de modifier le terme en "production".

Daniel Voces (Europêche) a rappelé que le règlement sur les contingents tarifaires autonomes (CTA) faisait référence à la "compétitivité", et non à la "production".

Le Secrétaire général a suggéré de le formuler ainsi : "Production et compétitivité de la flotte de l'UE".

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si les importations auraient un effet sur la flotte, ce qui devrait être pris en compte.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) n'est pas d'accord avec la formulation plus large du projet de recommandation i), car, sinon, elle ne serait qu'une simple citation du règlement sur les Contingents Tarifaires Autonomes.

Le Président a indiqué que, avant la réunion, la FEDEPESCA avait suggéré d'ajouter le projet de recommandation j, dont le libellé est le suivant : "éliminer la taxe de TVA pour les produits de la pêche et de l'aquaculture sains et d'origine durable, afin de garantir l'accès à des produits nutritifs abordables".



Bruno Guillaumie (EMPA) a indiqué qu'il n'était pas opposé à cet objectif général, mais qu'il était en revanche préoccupé par certaines formulations, dans la mesure où elles donnaient l'impression que certains produits n'étaient pas durables ou sains. M. Guillaumie a souligné que la "durabilité" était définie, en principe, dans la Politique Commune de la Pêche, mais que le terme "sain" n'était quant à lui pas défini. Par conséquent, une définition du terme "sain" devrait être ajoutée, notamment pour éviter les problèmes d'image et de communication dans le secteur.

Le Secrétaire général a indiqué que, dans la plupart des États membres, il existe une TVA sur les produits alimentaires. Le projet de recommandation i) a été suggéré par la FEDEPESCA. En Espagne, le gouvernement national a accepté une TVA de 0% sur plusieurs "produits alimentaires essentiels", mais n'a pas inclus les produits de la pêche et de l'aquaculture.

En ce qui concerne le libellé "sain et provenant de sources durables", le Secrétaire général a rappelé qu'une discussion sur la question avait eu lieu lors de l'élaboration de l'avis sur la "valeur sanitaire et environnementale des produits de la mer", adopté le 8 octobre 2021. À l'époque, les membres de l'industrie avaient demandé un "taux de TVA faible et harmonisé" pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, tandis que les membres des ONG étaient opposés à une réduction généralisée, dans la mesure où les produits ne sont pas tous identiques. La formulation convenue par tous les membres dans cet avis était "un taux de TVA faible et harmonisé dans l'ensemble de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture sains et issus de sources durables".

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPESCA) a affirmé que l'objectif du projet de recommandation i) ne devrait pas porter spécifiquement sur la taxe TVA. Il devrait plutôt viser à encourager la Commission à envisager différents moyens pour faire baisser les prix, par exemple par une réduction de la TVA ou des taxes sur les entreprises. M. Alonso a marqué son désaccord avec la référence aux "produits sains et de sources durables", car elle encourage davantage les initiatives telles que l'étiquetage Nutri-score.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a déclaré que, dans un contexte de forte inflation, il devrait y avoir un niveau approprié de taxation pour les produits sains. En Espagne, 20% des dépenses en matière de santé sont liées à des maladies causées par des régimes alimentaires malsains, ce qui représente une dépense très élevée. Dans le cadre de la stratégie "De la ferme à la table", la Commission cherche à promouvoir des systèmes alimentaires équitables, sains et durables. Par conséquent, la fiscalité devrait également être saine, équitable et durable, afin d'encourager les citoyens à adopter des sources d'alimentation saines. En Espagne, les produits de la pêche sont soumis à un taux de TVA de 10 %.

Yobana Bermúdez (Conxemar) a suggéré de faire référence à une élimination ou une réduction de la TVA pour les régimes alimentaires sains, tel que cela a été soutenu par des données scientifiques.

Pim Visser (VisNed) a averti que les taux de TVA relevaient de la compétence des États membres. Dans le cas des Pays-Bas, les taux de TVA ne peuvent pas être utilisés pour promouvoir les produits à base de poisson ou de viande. Par conséquent, il est nécessaire que la référence soit la plus générique possible. M. Visser a approuvé la suggestion de Mme Bermúdez.



Le Président a suggéré de modifier le projet de recommandation j) de la manière suivante : "prendre des mesures pour faire face à l'augmentation des coûts pour les opérateurs et les consommateurs, par exemple, éliminer ou réduire la taxe de TVA en se basant sur des régimes alimentaires sains, tels que soutenus par des orientations scientifiques".

Le Groupe de Travail est parvenu à un accord sur les projets de recommandations de la section 5.

Le Président a donné un aperçu des autres sections du projet d'avis. Le Président a lu le paragraphe supplémentaire proposé par Mme Álvarez dans la section 2 : "Le commerce de détail a subi des augmentations significatives du coût de l'énergie, du carburant et des matières premières, tout en faisant face à une faible demande accompagnée d'une baisse de la consommation. À titre d'exemple, en Espagne, on a enregistré une baisse de 13 à 20 % pour chaque mois de l'année 2022 jusqu'en octobre, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente". En tenant compte des suggestions de la FEDEPESCA, le Président a proposé de reformuler une partie de la section 4 de la manière suivante : "L'aide espagnole n'a été accordée qu'aux secteurs de la production, sans couvrir le reste de la chaîne d'approvisionnement".

Le Groupe de Travail est parvenu à un accord sur le projet d'avis relatif aux perturbations du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture en raison de l'invasion russe en Ukraine.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Examen du projet d'avis sur les suggestions pour le programme de travail 2023**

Le Président a rappelé que, dans le cadre du programme de travail de l'Année 7, un engagement a été pris pour adopter des avis relatifs à des suggestions pour le programme de travail de l'EUMOFA. Le Secrétariat a diffusé un questionnaire du 8 au 16 décembre 2022. Des réponses ont été reçues d'APROMAR, FEAP, EAPO, SPFPO et Europêche. Le projet d'avis a été diffusé le 12 janvier 2023. Le Président a souligné que l'objectif était d'identifier les études qu'il serait pertinent pour l'EUMOFA de réaliser. Compte tenu des limites de l'EUMOFA, il pourrait être nécessaire d'établir un ordre de priorité des différents sujets.

Le Groupe de Travail a procédé à l'examen du projet d'avis sur "L'Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) : Suggestions d'études à intégrer dans le Programme de Travail (2023)".

Le Secrétaire Général a expliqué que la sous-section "aquaculture : daurade, bar, maigre, truite arc-en-ciel, sole, turbot" figurant dans la section 2 "analyses de la structure des prix" reposait sur les réponses au questionnaire des membres du secteur de l'aquaculture. Plusieurs de ces espèces étaient déjà couvertes par l'avis "Clarifications sur l'avis du MAC concernant les études de cas de l'EUMOFA", adopté le 10 septembre 2020. L'EUMOFA a entrepris, au cours de la période récente, des études sur



plusieurs de ces espèces, notamment une étude consacrée à la daurade royale fraîche (Espagne, Allemagne, France) en janvier 2022, une étude sur la truite portion (Allemagne, Italie, Pologne) en octobre 2021, une étude relative aux conséquences du COVID-19 sur les espèces d'élevage ciblant le turbot et le caviar en mars 2022, une analyse de la structure des prix du turbot (Espagne, France, Pays-Bas) en avril 2018 et une étude sur le maigre (Espagne, Grèce, Italie) en mars 2022. Il était donc important de déterminer la pertinence de recommander à nouveau ces espèces.

Le Président a encouragé les membres du secteur de l'aquaculture à préciser s'il s'agirait d'une mise à jour des mêmes études ou si des éléments différents étaient prévus.

Garazi Rodríguez Valle (APROMAR) a affirmé que son association aimerait connaître les différences de prix entre les divers niveaux de la chaîne de vente, car ces informations ne sont pas mentionnées. Cela devrait inclure le premier point de vente et le prix aux consommateurs. Selon Mme Rodríguez, il serait pertinent de mener ces études, mais elle n'est toutefois pas opposée à ce que l'on attende l'année suivante.

Laurène Jolly (DG MARE) a expliqué que, dans le cadre des analyses de la structure des prix, l'EUMOFA analysait déjà les différences de prix entre les divers niveaux de la chaîne. Plusieurs des espèces mentionnées ont été récemment étudiées, par exemple le bar en 2018, la truite en 2022 et la daurade en 2022. Mme Jolly a encouragé les membres à vérifier la liste des études disponibles sur le site Internet de l'EUMOFA, afin d'éviter de répéter des études récentes.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné la pertinence de la méthodologie des analyses de la structure des prix réalisées par l'EUMOFA, qui pourrait être étendue à d'autres produits. M. Guillaumie a déclaré être d'accord avec l'intervention de Mme Jolly.

Rasmus Nielsen (CSTEP) a fait remarquer qu'il n'était peut-être pas très pertinent de s'intéresser à la sole. D'après ses connaissances, le nombre d'entreprises produisant cette espèce en aquaculture est très limité. Dans le cas du turbot, l'Espagne est pratiquement le seul État membre à produire cette espèce en aquaculture. M. Nielsen s'est porté volontaire pour fournir les documents publiés sur la daurade et le bar.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a affirmé que, dans les analyses de la structure des prix, il faut comparer les mêmes espèces. Dans les études précédentes, les données recueillies posaient problème, car elles n'étaient pas toujours vérifiées aux différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, le merlu peut être vendu sur différents marchés, mais il ne s'agit pas réellement du même type de merlu au point d'origine.

Le Président a suggéré de programmer une autre discussion sur les études mentionnées relatives à l'aquaculture lors de la réunion de mars 2023. Pendant ce temps, le Secrétariat, avec l'aide de la Commission, pourrait vérifier auprès des membres du secteur de l'aquaculture si certains sujets se recoupent. Le Président a poursuivi avec la sous-section 2.2 sur le thon, en précisant que l'objectif était de recommander des études pertinentes à l'EUMOFA.



Le Secrétaire général a expliqué que, dans le questionnaire, l'Europêche a suggéré une étude sur les longes de thon transformées. Avant la réunion, l'AIPCE-CEP a envoyé des suggestions de texte supplémentaire à cette sous-section du projet d'avis, et a également demandé une autre étude de cas concernant le thon.

Le Président a déclaré que, avec les modifications proposées, le texte porterait sur les longes de thon semi-transformées et sur le thon en conserve.

Daniel Voces (Europêche) a précisé que le sujet du thon semi-transformé serait identique à celui des longes de thon.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a indiqué que, la dernière fois que l'EUMOFA a entrepris une étude sur le thon, il a été très difficile de recueillir des données de la part du secteur. M. Nikolian a encouragé les acteurs du secteur à participer à l'étude, au cas où une autre étude serait entreprise.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a souligné l'importance d'un texte détaillé sur le thon. En dehors des préoccupations relatives aux contingents tarifaires autonomes, il existe de nombreuses dynamiques évolutives liées au thon, qui ont un impact sur le marché de l'UE. L'étude ne doit pas se limiter à une perspective étroite.

Le Président a fait remarquer, concernant les suggestions d'études de marché à commander dans le cadre de l'EUMOFA, que les deuxième et troisième paragraphes proposés par l'AIPCE-CEP n'avaient pas un caractère essentiel.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a souligné que la discussion principale portait sur l'approvisionnement des transformateurs et l'environnement concurrentiel des différentes parties de la chaîne d'approvisionnement. Il ne s'agit pas seulement de produits semi-transformés et transformés, mais de l'environnement entourant l'approvisionnement, y compris les problèmes d'approvisionnement de certains pays. Différents problèmes affectent l'approvisionnement de l'industrie de transformation de l'UE.

Le Président a demandé si un accord avait été trouvé pour soumettre des études sur le thon semi-transformé et sur le thon en conserve.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a affirmé que, puisque le texte mentionnait les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la crise énergétique sur les prix, il traitait de la compétitivité, de l'environnement mondial et de la flotte. Pour débattre de ces sujets, il est nécessaire de connaître l'offre réelle de la flotte de l'UE, la destination de l'offre, l'état des débarquements et les besoins satisfaits par les accords de libre-échange. M. Alonso a recommandé la poursuite des discussions entre lui-même, les représentants d'Europêche et les autres parties intéressées, afin de s'assurer de la pertinence de l'étude.

Le Président a proposé de programmer une autre discussion concernant les études sur le thon lors de la réunion de mars 2023 et que, dans l'intervalle, le Secrétariat et les parties intéressées définissent clairement l'objectif des études proposées.



Le Secrétaire général a souligné que l'objectif du projet d'avis était de recommander des sujets en vue des études de l'EUMOFA, ce qui implique l'identification des produits et des États membres concernés. Il n'était pas nécessaire d'envoyer un texte exhaustif sur le contrôle des pêches, l'étiquetage, ou d'autres exigences, dans la mesure où ces questions ne seraient pas couvertes par les études de l'EUMOFA.

Le Président a poursuivi avec un aperçu des suggestions faites pour les analyses thématiques, qui incluent le bar et le sprat.

Javier Ojeda (FEAP) a confirmé son intérêt soutenu pour une analyse thématique sur le bar, en mettant en évidence que la production et le marché de cette espèce sont fortement influencés par les importations, principalement de la Turquie. Par conséquent, il est assez complexe de cerner le comportement du marché de cette espèce en raison du peu d'informations disponibles pour les producteurs de l'UE.

Le Président a expliqué que, concernant les données brutes, il existe une demande de fourniture de données sur les importations et les exportations de produits aquacoles, en particulier en provenance de pays tiers comme la Turquie. Le Président a indiqué qu'il s'agissait d'une demande très générale.

Javier Ojeda (FEAP) a déclaré que, puisque la question était déjà couverte dans la demande d'une analyse thématique sur le bar, la section sur les données brutes pourrait être supprimée.

Le Président a attiré l'attention sur l'importance de la proposition d'une étude relative aux imitations végétales des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la section 5 "autres questions".

Le Secrétaire Général a expliqué que plusieurs sujets plus généraux ont été inclus dans la section 5 "autres questions", permettant ainsi à la Commission d'avoir plus de flexibilité sur la manière de les aborder, au lieu de se limiter à des analyses de la structure des prix et des analyses thématiques.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a déclaré que l'EUMOFA se consacrait aux données sur la pêche et l'aquaculture, conformément au règlement OCM, et que les produits d'imitation à base de plantes étaient donc hors du champ d'application.

Le Président a fait remarquer que, s'il n'était pas possible pour l'EUMOFA d'entreprendre une telle étude, alors il faudrait trouver une autre façon pour la Commission de l'entreprendre.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a suggéré que, si des fonds étaient disponibles, le MAC pourrait envisager d'engager un consultant externe pour mener cette étude.

Le Secrétaire général s'est demandé si les produits d'imitation d'origine végétale pouvaient être pris en compte comme un autre facteur de l'évolution de la consommation dans le cadre du rapport "Marché du poisson".

Laurène Jolly (DG MARE) a souligné que, même si les produits d'imitation d'origine végétale entraient dans le champ d'application de l'EUMOFA, le secteur était si limité qu'il serait extrêmement difficile de recueillir des données. Il n'est pas assez significatif pour évaluer les impacts sur le marché.



Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPESCA) a exprimé des doutes quant à l'opportunité de suggérer une telle étude par le biais de l'EUMOFA. Néanmoins, M. Alonso a souligné l'importance du sujet. Il est essentiel de collecter des informations sur le sujet.

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé son intérêt pour le sujet des imitations d'origine végétale ainsi que pour les produits cultivés en laboratoire.

Le Président a suggéré de retirer la référence aux produits d'imitation d'origine végétale du projet d'avis, mais d'en discuter lors d'une prochaine réunion, afin de trouver un autre moyen de recueillir des informations sur l'évolution du marché. Le Président a suggéré que la DG AGRI pourrait être un interlocuteur approprié.

Yobana Bermúdez (Conxemar) a convenu qu'il était important d'aborder la question des produits d'imitation d'origine végétale, étant donné qu'il existe sur le marché des produits qui, dans leur publicité et leur étiquetage, utilisent des noms et des images évoquant le poisson. Mme Bermúdez a soutenu qu'il s'agissait d'une offensive claire contre la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture.

Le Président a donné un aperçu des suggestions d'études sur l'invasion russe en Ukraine et sur le chalutage.

Paul Thomas (EAPO) a déclaré que l'objectif de l'étude sur le chalutage serait de recueillir des informations relatives au marché des produits issus des activités de chalutage. Avant la réunion, l'EAPO a suggéré de supprimer la référence aux récentes campagnes, puisque l'objectif principal serait de collecter des données sur le chalutage, et non sur les campagnes.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a demandé de préciser que l'objectif était d'étudier les données portant sur la production de poisson provenant du chalutage.

Le Président a proposé de changer la référence en "données sur les poissons capturés par les méthodes de chalutage". Le Président a donné un aperçu du projet d'étude sur les méthodes de vente.

Pim Visser (VisNed) a souhaité savoir si l'étude couvrirait la première vente ou si elle ne concernerait que la phase postérieure à la première vente. Les nouvelles tendances, par exemple le commerce électronique, sont particulièrement pertinentes dans les étapes qui suivent la première vente.

Le Président a suggéré de modifier la référence en "méthodes de vente à la première vente et après la première vente".

Laurène Jolly (DG MARE) a rappelé qu'en 2021, l'EUMOFA a publié une étude sur les ventes en ligne de produits de la pêche et de l'aquaculture. L'étude portait sur les ventes en ligne au niveau du consommateur. Il serait un peu tôt pour procéder à une nouvelle étude. Si la suggestion était de couvrir d'autres parties de la chaîne d'approvisionnement, alors elle serait différente de l'étude de 2021.



Pim Visser (VisNed) a déclaré qu'il y avait eu un élargissement des méthodes concernant la première vente. Dans le passé, la première vente était axée sur les commerçants locaux, mais actuellement, le marché est plus vaste.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de transmettre l'avis approuvé au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle. La suggestion d'une étude sur les produits d'imitation d'origine végétale sera abordée lors d'une prochaine réunion. Lors de la prochaine réunion, les projets d'avis concernant les études relatives aux produits à base de thon et aux produits de l'aquaculture seront examinés.

Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (OP)

- **Examen d'un projet d'avis sur le rôle des organisations de producteurs et la sensibilisation au rôle du règlement OCM**

Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, il avait été convenu que le projet d'avis relatif à l'amélioration de la communication sur le rôle du règlement OCM et des organisations de producteurs serait élaboré. L'EAPO a préparé une proposition de projet d'avis, qui a été envoyée le 13 janvier 2023. Avant la réunion, une suggestion de texte supplémentaire a été reçue d'APROMAR.

Paul Thomas (EAPO) a expliqué que, avant la réunion, son association a envoyé une suggestion visant à supprimer la première recommandation à la Commission européenne sur l'inclusion des Organisations de Producteurs dans les discussions en cours en matière d'information aux consommateurs et d'allégations de durabilité, puisque l'engagement précédemment suggéré a déjà eu lieu au sein du MAC. M. Thomas a donné un aperçu des autres projets de recommandations.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) s'est dit satisfait que des mesures soient prises pour reconnaître le rôle des Organisations de Producteurs. Indépendamment de leur taille et de leurs mesures spécifiques, les Organisations de Producteurs de l'UE sont présentes sur le marché et aux différents stades de la recherche. Néanmoins, le niveau de connaissance sur les Organisations de Producteurs, y compris leurs avantages, est insuffisant pour la Commission. Le partage d'informations sur les mesures prises par les Organisations de Producteurs était insuffisant. Les différentes mesures réalisées devraient être reliées entre elles. M. Fernández a émis le souhait que le MAC serve de point de rencontre pour le partage des connaissances sur ce sujet.

Le Président a remercié M. Fernández pour cette déclaration encourageante, ajoutant que l'objectif des actions suggérées était d'accroître la reconnaissance du rôle des Organisations de Producteurs sur le marché.

Javier Ojeda (FEAP) a proposé une correction dans la section 1 "introduction" afin de préciser "associations regroupant plusieurs OP".

Garazi Rodríguez Valle (APROMAR) a approuvé la mention de l'exemple proposé par son association dans la section 2 "exemples d'OP poursuivant les objectifs de l'article 7 du règlement OCM".



Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) a déclaré qu'il était positif d'inclure des exemples dans le projet d'avis. Néanmoins, le choix des exemples doit se faire avec soin, car il existe de nombreuses actions disponibles dans l'UE.

Le Président a suggéré d'inclure une note de bas de page soulignant que les exemples dans le projet d'avis ne constituaient qu'une petite série d'exemples et que beaucoup d'autres seraient disponibles dans l'UE. Le Président a souligné que le projet d'avis se concentrait sur les recommandations.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.

Questions diverses

- **Conclusion du mandat 2020-2023 de M. O'Donoghue en tant que Président du Groupe de Travail 1**

Le Président a retracé son expérience en tant que Président du Groupe de Travail 1, en soulignant l'importance du travail accompli et de la coopération entre les différentes parties prenantes. Tous les projets de texte ont fait l'objet d'un consensus. Le Président a remercié les membres pour leur coopération au fil des années. Le Président a également remercié la DG MARE pour son soutien continu.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a remercié M. O'Donoghue pour ses efforts dans la mise en place du MAC. M. Nikolian a souligné le nombre croissant de recommandations adoptées par le MAC au cours des trois dernières années. Il a également remercié M. O'Donoghue pour le partage de ses connaissances.



Résumé des points d'action

- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.
 - Le Secrétariat demandera, par courriel, une mise à jour de la DG MARE sur l'état d'avancement de la réponse à l'avis du 24 mai 2022.
- Invasion russe en Ukraine :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
 - Dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, prévoir un point pour l'examen d'un projet d'avis avec des suggestions d'études sur le thon et sur les produits de l'aquaculture.
 - Lors de l'élaboration du nouveau projet d'avis, le Secrétariat assurera la liaison avec Europêche et AIPCE-CEP en ce qui concerne les études sur le thon et avec APROMAR en ce qui concerne les études sur les espèces aquacoles.
 - Le projet d'avis approuvé sera soumis au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.
- Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (OP) :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif pour examen et adoption éventuelle.
 - Le Secrétariat contactera la DG MARE pour diffuser le document révisé "Plans de Production et de Commercialisation : Orientations et Bonnes Pratiques".



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alessandro Manghisi	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Asmira Sophie Sandermann	European Fishmeal	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Eduardo Míguez López	OP77 Puerto de Celeiro	Membre
Elena Garcia Caballero	Spain	Observateur
Fabián Ben Conde	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
Francesca Peretti	ClientEarth	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Garazi Rodríguez Valle	APROMAR	Membre
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Membre
Jaroslav Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)	Membre
Juana Maria Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laurène Jolly	European Commission	Expert
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Rafael Piñero Scapachini	EuroCommerce	Membre
Rasmus Nielsen	STECF	Expert
Roberto Carlos Alonso Baptista	ANFACO-CECOPECA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Président
Sergio López García	OPP Puerto de Burela	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre

